

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
COMITE SYNDICAL DU 19 JUN 2024 A LA CUA D'ARRAS
DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 28

Objet : Autorisation de lancement d'un marché d'études sur les lignes de covoiturage dynamique.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean-François MONTAGNE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Gaston CALLEWAERT, (avec le pouvoir de Françoise ROSSIGNOL), Mr Etienne PÉRIN (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Me Véronique THIEBAUT (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Philippe CARTON (avec le pouvoir de Pascal DEMONT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Benoît WASCAT (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Virginie CARON DECROIX (avec le pouvoir de Claude HEGO).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Me Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Marc THOMAS, Mr Dominique FERNANDE, Mr Olivier ENGRAND, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mme Patricia ADMONT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien POIX.

Votes Pour : UNANIMITE
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

DE 17H00 à 19H00

Délibération N° 2024 – 28



Objet : Autorisation de lancement d'un marché d'études sur les lignes de covoiturage dynamique

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, réuni le 19 Juin 2024 sous la Présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par délibération N°2023 – 02 du 30 Janvier 2023, et son arrêté préfectoral du 14 Juin 2023 portant modifications statutaires du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération N°2024-06 du 22 février 2024 approuvant le Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2024 voté le 27 mars 2024,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

CONSIDERANT

- L'action du syndicat mixte en faveur du développement du covoiturage, notamment le développement de sa plateforme passpasscovoiturage.fr et sa politique d'animation.
- Une première étude d'opportunité en matière de covoiturage dynamique sur les axes : Dunkerque – Calais - Boulogne ; Boulogne – Saint Omer – Dunkerque et Cambrai – Le Touquet via Arras qui ont chacun fait l'objet d'un COPIL associant l'ensemble des AOM traversées et les Conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais.
- Le potentiel de covoiturage dynamique détecté sur chacun de ces axes.
- La nécessité, avant toute mise en œuvre, de disposer d'études de faisabilité sur les axes cités, ci-dessus, et sur d'autres axes routiers secondaires qui disposent d'un potentiel de covoiturage dynamique.

DECIDE

- De lancer un marché d'études sur les axes de covoiturage dynamique pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois soit 4 ans maximum.
- De prévoir une enveloppe financière de 150 000€ HT pour la durée initiale du marché de 2 ans, renouvelable une fois.
- D'inscrire la somme de 30 000€ à cet effet au titre du Budget 2024.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON